

Franc Parleur

JOURNAL DE COMBAT ET DE CRITIQUE
ORGANE D'ACTION NATIONALE

Qui bene amat, bene castigat

RAOUL RENAULT
Directeur

Qui aime bien, châtie bien

IL EST MORT!

Inclinons-nous profondément sur la dépouille du grand pape qui vient de disparaître et joignons nos très humbles hommages au concert universel qui pleure sincèrement l'illustre disparu.

Il laisse une oeuvre admirable. Son courage indomptable, sa grande connaissance des faiblesses humaines, ses efforts constants pour réveiller chez ses fidèles le vrai sens du christianisme, ses courageuses tentatives pour la paix, ses appels à la charité, en font un des plus illustres successeurs de Pierre sur le trône pontifical.

Il laisse, pour perpétuer son illustre mémoire, des oeuvres impérissables et fructueuses au point de vue social. Ses appels à la paix ont été vibrants: ils ont sûrement contribué à retarder le conflit.

Prosternons-nous pieusement devant cette grande figure que Dieu a rappelée auprès de lui, et souhaitons que celui qui sera choisi pour lui succéder soit aussi digne, aussi grand, aussi charitable, aussi efficace que celui que nous pleurons amèrement.

C'est le suprême Roi Spirituel d'au-delà de 400,000 de catholiques qui vient de disparaître.

UN BEAU CALENDRIER

Le R. F. Wilfrid de l'Académie du Sacré-Coeur, de Central Falls, R. I., a publié un des beaux Calendriers de l'année. Ce qui distingue cette production c'est son caractère essentiellement religieux et patriotique.

S'il faut en croire le "Travailleur" de Worcester, Mass., tous ceux qui ont vu ce calendrier ne tarissent pas d'éloges à son sujet. Il est inspirateur, instructif, éducatif, pratique à l'élément catholique et français.

A côté d'inscriptions religieuses il rappelle des faits historiques. Ainsi nous pouvons lire sur le feuillet du mois de janvier les rappels historiques qui suivent:

Anniversaires canadiens

1er janvier 1743. — De la Vérendrye découvre les montagnes Rocheuses.

6 janvier 1643. — De Maison-neuve porte une croix jusque sur le sommet du mont Royal, où il la plante.

12 janvier 1700. — Mort, à Ville-Marie, de Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la congrégation Notre-Dame.

17 janvier 1879. — Mort de Joseph-Octave Crémazie, le père de la poésie canadienne.

18 janvier 1839. — Exécution de cinq patriotes de '37.

25 janvier 1627. — Louis Hébert, premier colon canadien, meurt à Québec.

31 janvier 1699. — Iberville fonde Mobile.

Nos ancêtres aux Etats-Unis

SAIT-ON :

Que Pierre Lemoyne, Sieur d'Iberville, né à Montréal, fonda la ville de Mobile, Alabama?

Que le premier évêque de Mobile fut Mgr Michel Portier?

Que l'Arizona fut colonisé par les Français en 1687?

Que François-Xavier Aubry, né à Maskinongé, fonda la ville de Aubry?

Que le premier évêque de Tucson fut Mgr J.-B. Salpointe?

Que l'Arkansas fut colonisé par les Français en 1685?

Que Jules Martineau, mort en 1937, fut gouverneur de l'Arkansas?

Que le premier évêque de Denver, Colorado, fut Mgr Joseph-P. Marcheboeuf?

UN MAUVAIS PLAISANT

Sur une petite ligne, un train s'avance en soufflant et grognant très fort; la locomotive semble à bout de forces et le trajet, cependant, est encore assez long; à chaque station les haltes se font plus longues. Un voyageur s'impatiente et interpelle le chef de train: —Qu'a donc votre machine à al-

ler si lentement?

—Je n'en sais rien, répond le chef de train agacé; mais vous êtes libre d'aller à pied.

Alors le voyageur:

—Je sais, mais je ne suis attendu qu'à l'heure du train. Je n'ai aucun intérêt à arriver trop en avance.

Propos, couleur du temps DU DEVOIR DE DONNER ET DU DROIT DE RECEVOIR

REVENDEICATIONS! Le mot est plus que jamais à l'ordre du jour, souligne M. Torfs dans la "Revue de l'Efficiencie".

Dans les collectivités, les individus multiplient les démarches pour que leurs ambitions — honorifiques ou alimentaires — soient satisfaites.

Dans l'Etat, les collectivités opèrent d'incessantes pressions sur les pouvoirs, pour que le programme leurs exigences — représentatives ou monétaires — soit exécuté.

Dans le monde, des Etats manifestent avec éclat leur volonté de voir assouvis leurs appétits démographiques ou territoriaux.

Revendications! Etre humain ou empire, chacun n'a plus d'autre aspiration que la reconnaissance de ses droits, qu'il affirme légitimes sinon imprescriptibles. Droits de l'homme, droits, de la race, droit à la subsistance, droit des peuples, droit aux loisirs, droit d'auto-défense. Droit de ceci et droit de cela.

Et, sans doute, les personnes comme les nations ont beaucoup de droits.

Mais pourquoi les unes et les autres ne font-elles jamais état de leurs devoirs? Pourquoi ne s'astreignent-elles pas à proclamer ceux-ci avec autant de force qu'elles mettent à revendiquer ceux-là?

Oublie-t-on à ce point que les droits sont inhérents aux devoirs?

Il est aisé de se faire le champion de ses opportunités. Mais il serait plus original — et, tout compte fait, plus honnête — de se faire surtout le champion de ses obligations.

Les collectivités, les Etats, le monde — en bref, la Société — sont autant de familles, plus ou moins vastes.

A-t-on déjà songé à ce que serait l'existence d'une famille si tous ses membres ne se préoccupaient plus que de voir satisfaites leurs commodités personnelles sans se soucier de leurs tâches — et des commodités des autres?

Celui-ci revendiquerait le droit de ne pas se lever le premier, le matin. Celui-là affirmerait son droit à manger sept fois la semaine des pommes de terre frites au dîner. Un troisième justifierait son droit sur le meilleur fauteuil de la maison. L'un proclamerait son droit à entendre l'émission radiophonique régionale — tant pis pour ceux qui préféreraient capter le poste national! l'autre se déclarerait exempt de la corvée de répon-

(suite à la page 2)

CETTE LOI EST URGENTE

Les élections, a dit Israël Tarte, ne se font pas avec des prières.

Ce compatriote, qui s'y connaissait en fait d'hommes politiques ayant été de l'administration provinciale et journaliste émérite, durant de nombreuses années, ne parlait pas à la légère quand il lançait cette boudate, vraisemblablement à l'adresse des chefs politiques de son temps qui, comme ceux d'aujourd'hui, ne se faisaient pas scrupule d'accepter l'argent des puissants pour se faire élire.

Que l'argent, dont on se sert pour les élections, vienne du peuple, c'est-à-dire de ceux qui ont intérêt à faire élire tels candidats de préférence à tels autres, à leur sens incapables de remplir la charge qu'ils sollicitent, très bien. Il est normal que les administrés se chargent d'acquitter les dettes d'élection, contractées par les candidats qu'ils jugent aptes à les représenter dignement; mais, qu'il vienne des trusts, des monopoles, c'est-à-dire des compagnies qui ne manqueront pas dans la suite de faire payer à leurs clients les largesses qu'ils ont consenties aux partis politiques, c'est-à-dire de les voler pour rentrer dans leur argent, des compagnies qui ne manqueront pas dans la suite de réclamer d'innombrables faveurs, des privilèges de ceux qu'ils auront aidés à se faire élire, CELA NE DOIT PAS ETRE, parce que ceci est IMMORAL. Cette façon d'agir ne donne-t-elle pas lieu au chantage, au brigandage, à la corruption, à l'achat des consciences, au mensonge, à la calomnie et à combien d'autres maux, qu'il serait trop long d'énumérer ici?

Quand une compagnie puissante, d'utilités publiques ou non, souscrit des milliers de piastres aux divers partis politiques qui sollicitent, en même temps que les votes des électeurs les largesses de ces compagnies dont il est surabondamment prouvé qu'elles volent le public, vous pouvez être ASSURES que ces largesses CONSTITUENT une PRIME AU VOL. En fait! ces sommes sont retranchées aux profits que la compagnie devait diviser entre ses actionnaires ainsi qu'aux salaires qui reviennent en justice à leurs employés. Or... faites vous même le raisonnement. En retour de leurs souscriptions, ces compagnies EXIGENT des privilèges INJUSTES, donc IMMORAUX de ceux qu'elles aident non pas de leur PROPRE argent, mais de celui de leurs CLIENTS et de leurs EMPLOYÉS, qu'elles ne craignent pas de dépouiller de ce qui leur revient en justice. Ainsi, ces compagnies s'arrogent un droit que la morale et la raison CONDAMNENT: celui de priver leurs employés et leurs clients de leurs salaires et de leurs profits qui leur reviennent en justice, cela afin d'aider les partis politiques dont elles attendent des traitements de faveur, voire des concessions injustes et incompatibles avec les intérêts du peuple. Que fait-on du droit de TOUT propriétaire HONNETE de jouir LIBREMENT de son bien; que fait-on également, du DROIT qu'a le PEUPLE d'être administré par des hommes LIBRES et INTEGRÉS, des hommes dont les intentions sont DROITES et les moeurs IRREPROCHABLES?

A qui appartient-il de choisir les chefs d'un pays? Il est vrai que les électeurs ont la faculté de faire "leur" choix entre les candidats "proposés", mais, ce choix des candidats, qui le fait VRAIMENT, le peuple ou les puissances d'argent?

D'autre part, pourquoi a-t-on choisi tel compatriote de préférence à tel autre, ce dernier plus intelligent, mieux averti des besoins du peuple, plus religieux, plus dévoué à la cause publique, en un mot, plus apte à remplir le rôle de mandataire?

Que l'Etat, se dit-on dans certains milieux, a-t-il besoin en démocratie d'esprit indépendants et sincères? Ceux-ci ne viendront-ils pas brouiller les projets du gouvernement et ambêter les coulissiers, c'est-à-dire créer des ennuis à ceux qui poursuivent des

(suite à la page 2)

CETTE LOI EST URGENTE

(suite de la page 1)

projets inavouables, proposés, entretenus et dont la réalisation est exigée à grands cris par les souscripteurs intéressés à la caisse électorale? Alors, se dit-on, arrêtons plutôt notre choix sur des esprits malléables, des esprits faciles à diriger, des esprits sans cesse disposés à marcher docilement à la remorque des souscripteurs électoraux. Ainsi, la politique servirait beaucoup plus, nous allions écrire exclusivement, les intérêts des souscripteurs que ceux du peuple qui devra tout de même payer pour les gabégies de ses chefs.

Vous expliquez-vous pourquoi les travaux de tout genre, dont le coût est acquitté par le pauvre peuple, coûte si cher; pourquoi les extras sont si nombreux et si élevés; pourquoi le budget est si vite grevé; pourquoi les déficits sont si nombreux; pourquoi il y a tant de politiciens et tant d'amis de politiciens dans l'aisance? Il faut bien que les amis des chefs, ceux qui ont souscrit à la caisse électorale, se remboursent, qu'ils rentrent dans leur argent.

C'est du vol, diront les honnêtes gens; soit, mais pourquoi s'en faire? L'Etat et les puissances d'argent ne sont-ils pas les maîtres absolus des individus et de la richesse nationale? Qu'importe que le peuple soit volé, à la fois par l'Etat et les puissances d'argent, que celui-là protège, entoure de soins délicats, pourvu que les amis s'engraissent, qu'ils s'enrichissent aux dépens du peuple: ce dernier n'a pas à se plaindre, il doit plutôt se laisser tondre.

Les autorités devraient comprendre qu'elles ne pourront poursuivre indéfiniment ce mépris des humbles sans courir le risque d'inciter ces derniers à la vengeance. Les autorités devraient bien comprendre qu'elles se livrent à un jeu dangereux, jeu qui lui coûtera peut-être la vie, car, il s'en trouve chez nous qui ambitionnent de jeter aux orties ces vieilles défroques que sont les politiciens dont le seul souci est d'assurer leur élection et le triomphe de leur parti.

Le peuple est las de payer pour les erreurs, l'ignorance et l'acoquinage, délibéré ou non, de ses administrateurs avec les écumeurs des banques et les contracteurs de tout genre.

L'Etat DÉRAIT veiller DAVANTAGE sur les argents du peuple; il DEVRAIT se garder de dépenser un SEUL sou à des oeuvres dont le peuple ne tire aucun avantage. Il est TOUJOURS possible à l'Etat de dépenser HONNETEMENT les argents que le peuple lui verse; il n'a qu'à repousser les avances des puissances d'argent en temps d'élection, c'est-à-dire de se débarrasser de ses ennemis.

Ainsi, l'Etat devrait passer une loi pour obliger les partis politiques à publier dans les journaux, la liste COMPLETE des souscripteurs à leur caisse respective. La violation de cette loi devra comporter un EMPRISONNEMENT en plus d'une FORTE amende, tant aux SOUSCRIPTEURS qu'aux CHEFS POLITIQUES qui auront accepté cet argent.

Il IMPORTE, encore une fois, que le public SACHE qui CHOISIT et EXIGE l'élection des candidats en lice et quels sont les argentiers des partis politiques. CETTE LOI EST D'UNE EXTREME IMPORTANCE. En retarder l'adoption, c'est vouloir des élections malhonnêtes, c'est se moquer du peuple qui VEUT faire un choix LIBRE de ses mandataires, c'est prolonger une situation qui NE MANQUERA PAS d'avoir des suites fâcheuses. Le peuple VEUT être à même de constater qu'il profite de l'élection de tels candidats et de tel parti; le peuple VEUT savoir où va SON argent, qui doit être employé ENTIEREMENT au bien-être général et pas à autre chose.

Le peuple EXIGE des élections HONNETES et une administration SAINTE: il NE VEUT PLUS de ces scandales qui ont englouti des millions ni de cet esclavage chez ses administrateurs. Afin de débarrasser le pays de ces parasites, des mondes de la politique et de la finance, qui s'engraissent à ses dépens, le peuple ORDONNE à l'Etat de passer une loi, en vertu de laquelle TOUT chef de parti sera TENU de publier dans les journaux, la liste COMPLETE des souscripteurs ainsi que le montant versé par chacun à la caisse électorale.

Cette loi s'IMPOSE, elle est même URGENTE. D'où le DEVOIR de l'Etat fédéral et provincial de la voter INCESSAMMENT.

C. B.

Propos, couleur du temps

(suite de la page 1)

dre aux appels téléphoniques. Il y aurait celui qui s'emparerait de l'auto, pour y promener ses amis, et laisserait à ses parents, frères ou soeurs, la faculté de demander un taxi. Il y aurait celui qui immobiliserait les journaux en n'accordant aux autres que la faculté de se tourner les pouces ou de jouer au loto. Il y aurait...

Il y aurait que cette famille ressemblerait à un panier de crabes, de crabes qui se dévorent entre eux. Et que, bientôt, il n'y aurait plus de famille.

Mais les membres d'une famille ne se lancent pas seulement à la tête leurs droits mutuels.

Ils se reconnaissent des obligations réciproques. Ils se soumettent de bon gré aux convenances

de ceux qui ils vivent. Ils se contentent des concessions. Ils font parfois assaut de générosités. Ce sont les belles familles, celles qui sont marquées du signe du bonheur et de la prospérité.

Eh! bien, nous vous le demandons, qu'est-ce que les hommes, les collectivités, les Etats et le monde attendent pour suivre l'exemple de ces familles-là?

Exiger, prendre, recevoir... on n'a que trop pratiqué ce sport, un peu partout.

Si chacun se décidait à changer d'exercice et songeait un peu, désormais, à offrir, à apporter, à donner, la face de l'univers se trouverait aussitôt changée.

Et nul ne s'en plaindrait, au bout du compte.

Maurice TORFS.

POUR SE DISTRAIRE AGREABLEMENT...

Le choix des sujets au programme du CINEMA "CARTIER"

est fait judicieusement; le théâtre lui-même possède un cachet particulier hautement apprécié de notre clientèle.

91, avenue Cartier, Québec. Téléphone: 9340

AUTO SERVICE

ENR.

Pièces de rechange neuves et usagées.

Distributeur exclusif du moteur Leland

Réparation — Démarreur, Générateur, Etc.

Accessoires d'autos

O. SOULARD, Prop.

197½ de la Couronne

QUEBEC

Tél.: 3-2692



Gérard Guay

Batteries

"WILLARD"

99, Côte d'Abraham

Tél.: 2-3707

AVIS

LOI DE LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

R. S. C. 1927 - Chapitre 140

L'Honorable Henry L. Auger es-qualité Ministre de la Colonisation de la Province de Québec, donne par la présente avis que, en vertu des dispositions de l'article 7 de la dite loi, il est déposé au bureau du Ministre des Travaux Publics à Ottawa et au bureau du registraire du comté d'Abitibi, à Amos, la description du site et les plans du pont qui doit être construit sur la rivière Bourlamaque, comté d'Abitibi, canton Senneville, rang IV, entre les lots 35 et 36.

Prenez avis qu'après l'expiration de un mois de la première publication du présent avis, l'honorable H.-L. Auger, es-qualité, Ministre de la Colonisation, Province de Québec, fera application en vertu des dispositions de l'article 7 de la dite loi, au Ministère des Travaux Publics à son bureau dans la cité d'Ottawa pour l'approbation des dits plans et description du site, et pour permission de construire le dit pont.

(Signé)

Henry L. Auger,
Ministre de la Colonisation,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Québec, ce sixième jour de février, 1939.

10-17-24 fév. 3 mars

— AVIS —

AVIS est par les présentes donné que, LOLA MARGARET MILLER ATKINSON, des cités et district de Québec, Province de Québec, résidant actuellement en la cité du Sault Ste-Marie, Province de l'Ontario, fera Requête au Parlement du Canada, à la présente ou prochaine session du dit Parlement, pour l'obtention d'un Bill en divorce contre son époux, FREDERICK TEMPLE ATKINSON, gérant d'achats, domicilié et résidant au numéro 94 de la rue Père Marquette, en la cité de Québec, Province de Québec; la dite requête sera basée sur l'adultère.

DATE à Québec, Province de Québec, ce trentième jour de janvier, 1939.

(Signé) MATHEWSON,

WILSON & SMITH

Procureurs de la Requérante.
10-17-24 fév. 3 mars.

FRANC-PARLEUR est publié par l'Office Québécoise de Publicité, 60 rue St-Louis, à Québec, et imprimé par l'Imprimerie Provinciale, Enr., 445 rue St-Vallier, Québec.



LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, le jeudi 23 février 1939, des soumissions pour changements, etc., à l'édifice public du Mont-Joli, P.Q., lesquelles soumissions doivent être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour changements, etc., à l'édifice public, Mont-Joli, P.Q."

On peut prendre connaissance des plans et du devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics, Ottawa, du commis des travaux, édifice de la douane, Québec, P.Q., de l'architecte surveillant, 150 rue Saint-Paul-Ouest, Montréal, P.Q., au bureau de poste de Mont-Joli, P.Q., et de l'ingénieur régional, rue de la Cathédrale, Rimouski, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront faites sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme cautionnement des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Cie de chemin de fer Canadien-National et de ses compagnies constituantes, garantis sans condition par le Dominion du Canada quant au principal et à l'intérêt, ou les bons sudits pour une partie du cautionnement et un chèque visé pour la balance.

REMARQUE. — Le ministère fournira, par l'entremise de la division de l'architecte en chef et du bureau du commis des travaux à Québec, P.Q., les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de \$10.00, sous forme d'une chèque de banque visé, fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remis au déposant dès que lesdits bleus et devis seront retournés au ministère, pourvu que la chose soit faite pas plus tard qu'un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas remis au ministère dans ce délai le dépôt sera confisqué.

Par ordre, Secrétaire.

J. M. SOMERVILLE,
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 2 février 1939.
0-17 février.



LE ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, le mercredi 1er mars 1939, des soumissions pour la construction d'un terminus postal à Québec, P.Q., lesquelles soumissions doivent être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour terminus postal, Québec, P.Q."

On peut prendre connaissance des plans et du devis, et se procurer la formule de soumission aux bureaux de l'architecte en chef du ministère des Travaux publics, Ottawa, du commis des travaux, édifice de la douane, Québec, P.Q., de l'architecte surveillant, 150, rue Saint-Paul-Ouest, Montréal, P.Q., et de l'architecte surveillant 36, rue Adelaide, Toronto, Ont.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront faites sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Un chèque égal à 10 pour 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte canadienne, doit accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme cautionnement des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Cie de Chemin de Fer du Canadien-National et de ses compagnies constituantes, garantis sans condition par le Dominion du Canada quant au principal et à l'intérêt, ou les bons sudits pour une partie du cautionnement et un chèque visé pour la balance.

REMARQUE. — Le ministère fournira, par l'entremise de la division de l'architecte en chef et du bureau du commis des travaux à Québec, P.Q., les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de \$200.00, sous forme d'un chèque de banque visé, fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce dépôt sera remis au déposant dès que lesdits bleus et devis seront retournés au ministère, pourvu que la chose soit faite pas plus tard qu'un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas remis au ministère dans ce délai, le dépôt sera confisqué.

Par ordre, Secrétaire.

J. M. SOMERVILLE,
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 1er février 1939.
10-17 février.



M. Raymond Clavet

M. Clavet, employé de la Compagnie Quebec Power depuis quelques années, a été interviewé hier au cours du programme "Radio Mots-Croisés".

M. Raymond Clavet est attaché au service d'Éclairage de la Compagnie à titre de conseiller-éclairagiste. Son travail consiste à donner aux clients qui en font la demande, par téléphone ou par lettre, des renseignements, des conseils et des suggestions sur la manière d'améliorer leur éclairage.

"Un bon éclairage — dit Monsieur Clavet — contribue à rendre la vie plus facile et plus agréable, protège les yeux et permet de travailler avec plus de rapidité et d'efficacité. Les statistiques nous enseignent qu'environ une personne sur deux souffre d'une vue déficiente. Ces déficiences de la vue sont pour la plus grande part dues à de mauvaises conditions d'éclairage. Une lumière éblouissante, mal distribuée peut causer un tort considérable à nos yeux."

Six conseillers-éclairagistes sont constamment à la disposition du public et se font un plaisir de le conseiller gracieusement sur les améliorations possibles à apporter à l'éclairage. La Compagnie leur recommande d'agir chez les clients avec beaucoup de courtoisie et d'amabilité.

Cette annonce est la septième d'une série destinée à faire connaître au public le soin pris pour assurer au consommateur un service courtois, aimable et aussi parfait que possible.

La Compagnie Quebec Power

Gin de KUYPER

RECETTE ORIGINALE DE LA PONCE

- Le jus d'un citron • Eau bien chaude
- Sucre au goût • Un peu de muscade
- Deux doigts de GIN DE KUYPER

302F

40 onces \$280 26 onces \$200 10 onces 90¢

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande. Maison fondée en 1695

NOUS NE MARCHONS PAS

(Suite de la page 4)

pour la plupart, AUTANT d'intelligence que ceux qui nous dirigent à Ottawa.

On devraient se PENETRER de cette VERITE, beaucoup plus répandue chez nous qu'on ne parait le croire dans les milieux politiques, à savoir que le peuple canadien NE MARCHERA PAS, quoi que décident ses chefs; non, le peuple canadien NE MARCHERA PAS. Cette attitude de nos gens que la conduite de leurs gouvernants ne cesse d'exaspérer, donnera lieu à des risques, à un soulèvement populaire que nous ne pourrions approuver mais que nous ne craignons pas de juger inévitable. Puis, surgiront toutes sortes de perturbations, scolaires, économiques et autres. Tout ceci DEVRAIT faire réfléchir NOS gouvernants qui veulent à tout prix jeter notre pays dans la prochaine tourmente.

Nous croyons traduire la volonté des nôtres en affirmant que, adienne la guerre à l'étranger et quoi que décident nos chefs, pour la très grande majorité gagnés à la cause impérialiste, NOUS NE MARCHERONS PAS.

Le peuple canadien est DISPOSE à défendre SON territoire, mais, pas celui d'aucune autre puissance; bien plus, le peuple canadien parait disposé à prendre les armes pour se défendre contre ceux qui, contre ses intérêts, veulent le contraindre à sacrifier la vie de ses enfants et son or pour secourir l'Angleterre. Eh! bien, quand un peuple en est rendu à prendre une décision aussi grave, ses administrateurs se DOIVENT de réfléchir DAVANTAGE avant de prendre une décision quelconque.

Nous le proclamons une fois de plus : NOUS NE MARCHERONS PAS?

C. B.

Bibliographie

La psychanalyse du feu, par Gaston Bachelard. Collection psychologie. Editions Gallimard, Paris. 22 frs.

C'est une étude approfondie sur feu, sur les éléments qui le composent et sur sa portée scientifique.

L'auteur a poussé son analyse plus loin que tout autre, mais ses dissertations, en dépit de l'aridité de son sujet, se lisent agréablement.

Ce traité intéressera tous ceux qui veulent approfondir le mystère du feu.

De l'hermétisme à la médecine. Préface du Docteur Le Tanneur, par Philippe Cayeux. Encyclopédie Roret, Paris. 15 frs.

C'est un plaidoyer en faveur des guérisseurs de toutes catégories.

Il renferme une documentation assez complète sur les prétentions des guérisseurs que les médecins

poursuivent de leur acharnement. L'auteur met en cause quelques médecins qui semblent penser un peu comme lui.

Ce manuel s'adresse au public et intéressera tous ceux qui acceptent les points de vue de certains rebouteurs.

En France jadis. La petite histoire, par G. Lenotre. Editions Bernard Gasset, Paris. 21 frs.

Lenotre est un auteur connu et très apprécié, qui a fourni à l'histoire un nombre considérable de volumes.

Le présent volume est orné de huit reproductions hors-texte provenant de tableaux célèbres.

Ce recueil renferme, dans ses 348 pages, quarante-six chapitres qui traitent des petites choses intéressantes de l'histoire. Lenotre sait présenter ses sujets au lecteur. Ce nouveau volume ne manquera pas de piquer sa curiosité.

Lisez-le vous en serez enchanté.

ENERGIQUE DECLARATION DE M. DUPLESSIS

Voici comment M. Duplessis a dénoncé cette manoeuvre de faire passer les Canadiens-français pour des fascistes.

— "Certaines déclarations récentes laissant entendre faussement que la province de Québec est fasciste et s'attaquant à la loyauté des Canadiens-français ont reçu la réprobation qu'elles méritaient. Ces déclarations erronées à l'effet que la province de Québec a des tendances fascistes et que la loyauté des Canadiens-français est douteuse ne peuvent être inspirées par la connaissance des faits et encore moins par le souci de la vérité ou le désir de travailler à l'harmonie entre les deux races, dont la collaboration mutuelle et juste est essentielle à la prospérité de la province et au bien-être de sa population."

"Qu'on n'oublie pas", a-t-il dit, "que les communistes pour mieux accomplir leur oeuvre odieuse ont été les premiers, à vouloir détourner l'attention publique de leur travail pernicieux en prétendant que le Québec est une province fasciste". Cette déclaration du premier ministre peut s'interpréter comme une réponse aux paroles prononcées par le maire Houde, de Montréal, qui ont soulevé une tempête de protestations.

M. Duplessis a aussi répondu aux insinuations du "Financial Post" de Toronto, au sujet du crédit de la province et qui parait faire le jeu de gens qui se tiennent dans la coulisse pour perpétrer leurs intrigues.

— "L'article semble injuste et écrit sans aucun sens des réalités dit le premier ministre. Le crédit de la province de Québec est aussi bon que celui du meilleur gouvernement. Ceux qui font campagne contre la province de Québec en s'attaquant à son crédit ne travaillent pas pour l'unité du Canada, même s'ils ont constamment ce mot à la bouche. Ils paraissent faire le jeu de gens qui se tiennent dans les coulisses et qui restent étrangers au bien public.

"Le gouvernement et la province, dit le premier ministre, sont en mesure de régir leurs propres problèmes sans intervention de l'extérieur. Cette injuste campagne parait être l'oeuvre de ceux qui voudraient circonscrire le plus possible l'autonomie provinciale et centraliser l'administration publique au Canada. Québec est prêt et déterminé à faire face à qui que ce soit, venant de n'importe où, qui essaiera d'attaquer l'autonomie provinciale. Nous n'avons pas de leçon à prendre d'Ottawa en matière de respect de ses obligations.

"J'ai lu assez long de cet article pour avoir la conviction que l'inspiration en est basée sur de la petite politique et sur l'absence de connaissance des réalités québécoises. Je n'ai rien de plus à dire".

C'est au nom de l'autonomie provinciale que M. Duplessis a protesté contre les remarques du journal trustard de Toronto, organe de la haute finance.

UN BON CONSEIL

Jeune officier encore, et se trouvant en garnison dans l'Inde, le duc de Connaught, fils de la reine Victoria, se promenait un soir en civil sur une avenue de Bénarès, quand le hasard voulut qu'il engageât la conversation avec un vétéran dont les tempes grisonnaient et qui comptait de nombreuses campagnes coloniales. Le vieux soldat n'avait jamais vu le prince, ou ne le reconnut pas:

— Vous êtes sans doute dans l'armée, vous aussi? demanda-t-il.

— Oui.

— Et vous êtes satisfait? Aucun sujet de mécontentement?

— Aucun. Je suis satisfait.

Sourire ironique du vétéran :

— Cela vous passera, mon jeu-

ne ami, affirma-t-il sur un ton convaincu. Apprenez que, de nos jours, on ne peut arriver à rien si l'on ne dispose pas de puissants protecteurs. Souvenez-vous de mon avis, c'est celui d'un homme d'expérience.

Le duc s'en souvient, car il aimait beaucoup à raconter cette anecdote.

IL CHANTE

Madame.—Je ne sais pas ce que peut avoir monsieur, ce matin. Il a chanté et sifflé en s'en allant à son bureau?

La bonne.— C'est de ma faute, Madame. Comme il me manquait du gruau je l'ai préparé avec du grain pour oiseaux.

FLEURY TIRE SHOP LTEE

Spécialistes en Pneus et Batteries

108 Blvd Charest

Tél. 2-5397

QUEBEC

Un million d'associés

1938,

une autre étape pour la Sun Life of Canada, qui, depuis de nombreuses années, sert d'une façon remarquable la noble cause de l'assurance-vie.

Comptant plus d'un million d'assurés, la Sun Life of Canada garantit, dans de nombreux pays, la sécurité matérielle de tous les associés—hommes, femmes, enfants—de la vaste entreprise qu'elle dirige à travers le monde.

Versements effectués en 1938	\$ 83,400,004
Depuis la fondation	1,205,707,349
Actif au 31 décembre 1938	875,894,272
Passif (y compris un capital de \$2,000,000)	847,776,064
Surplus et réserve de prévoyance	28,118,208
Nouvelles assurances émises en 1938	193,134,981
Total des assurances en vigueur	2,905,380,286

Les services offerts par la Sun Life of Canada s'étendent au monde entier. Ses représentants sont des conseillers compétents et expérimentés, toujours disposés à vous fournir—ce qui ne vous engage à rien—des explications sur tous les contrats réguliers d'assurance-vie.

Succursale de Québec
229 rue St-Joseph

GUSTAVE-A. BEAUDRY
C. L. U.

gérant succursale Rive Nord
AUGUSTE COOKE
gérant, succursale Rive Sud

Le rapport annuel sera envoyé à tous les assurés et à tous ceux qui en feront la demande.

LA PREMIERE POLICE FUT ÉMISE EN 1871

SUN LIFE

ASSURANCE COMPANY OF CANADA
SIÈGE SOCIAL MONTREAL

AU SERVICE DU PUBLIC DEPUIS 68 ANS

POUR SE DISTRAIRE AGREABLEMENT...

Le choix des sujets au programme du CINEMA "RIALTO"

est fait judicieusement; le théâtre lui-même possède un cachet particulier hautement apprécié de notre clientèle.

6, 4e Rue, Québec. Téléphone : 4-2510

La Maison de Confiance

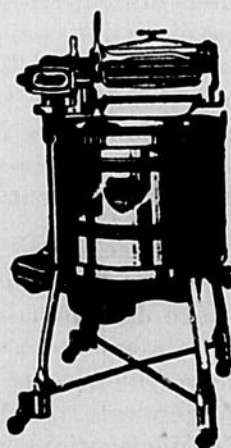
TEINTURE — PRESSAGE — NETTOYAGE

La Teinturerie Française

565 rue Saint-Jean

Tél.: 4-4686

SERVICE



Nous faisons une spécialité de REPARATIONS de laveuses, balayeuses, repasseuses de toutes marques.

Confiez vos réparations à des experts.

SERVICE RAPIDE

PRIX MODERES

Beatty
BROS. LIMITED

66, rue St-Joseph

Tél. 2-2724

POINTES SECHES

Les saints que l'on trouve sur les calendriers sont plus nombreux que ceux qui nous entourent.

Les paroles qui donnent à réfléchir ne sont jamais entourées de banales fioritures.

Ce que vous négligez aujourd'hui vous portera à regretter, demain, votre négligence.

L'occasion qui se présente à vous c'est le lait, si vous voulez en bénéficier ne la laissez pas s'évader.

On prétend que les mites mangent pour une valeur de \$250,000,000 par année. Si cela fait plaisir aux marchands la pauvre victime n'aime pas ça.

Il paraît que les poux russes communiquent le typhus. C'est ce que prétendent certains voyageurs avisés.

On dit en Italie, que Hitler ne réclame plus de colonies puisqu'il a obtenu l'Italie.

Le meilleur orateur d'après dîner est celui qui peut amener le garçon à réduire la note des vins.

Il nous faut un bureau de placement aussi après comme avant une élection.

On dit que l'ancien Kaiser a peur des chats. On aurait pu éviter la guerre, en 1914, avec une bande de Matous.

On dit que la Tour de Pise continue à pencher. Gare au centre de gravité.

Les femmes, à Paris, portent des chapeaux de cellophane, de formes fantastiques ou abraca-dabrantes.

On nous annonce que ce printemps les hommes à la mode porteront des complets crème, des chapeaux verts et des chemises lavande.

On dirait que ces révolutionnaires irlandais se servent de confettis détonateurs.

Un officier de la Police montée prétend qu'une femme esquimaux est vieille à quarante ans. Les Canadiennes de cet âge n'en concèdent que vingt-cinq.

Il ne peut exister de liberté que pour les peuples braves et honnêtes.

La graisse pour les coudes peut aussi servir à d'autres articulations.

Un convive s'écrase sur un chapeau de femme, mais à sa grande surprise il est félicité parce qu'il l'aurait omélioré.

Naturellement, le printemps s'approche lentement, mais sûrement.

On peut dire que le gouvernement espagnol a maintenant son château dans les airs.

Naturellement nous avons nos propres idées, mais madame les transforme toujours.

L'apaisement dépend, pour être efficace, dépend sur qui il pèse.

Si vous vous attendez à rencontrer des ennuis, découvrez-les vous-mêmes. N'attendez pas qu'ils vous assaillent à l'improviste.

Si vous possédez un once de savoir il vous faudra dix onces de bon sens pour vous en servir à propos.

La vérité toute crue n'est pas toujours agréable à entendre, mais elle est nécessaire.

Savoir faire une suture en temps opportun sauve souvent la pointe du morceau.

Babson déclare qu'il ne croit pas que 1939 atteindra, aux Etats-Unis, le pracle de la prospérité.

Ce problème des jeunes se résume toujours à ce qu'ils voudront faire en attendant qu'ils aient atteint 70 ans.

La poudre à face peut racoler un homme, mais la poudre à pâte le conserve.

Ce qu'on entend souvent par un esprit ouvert est presque toujours un cerveau vide.

Maintenant, pour empêcher l'exode vers les villes le gouvernement s'occupe sérieusement des agriculteurs.

Dans tous les cas la mentalité c'est un état d'esprit, ce n'est pas une formule ni un programme.

Quelque pauvre que vous soyez n'oubliez pas que vous êtes venu au monde nu comme un vers.

Autrefois les temps durs étaient fertiles en privations; aujourd'hui on les trouve durs lorsque l'on se prive du luxe.

Combien parmi nous comptent arriver au succès sans effort, par pur accident.

Ils sont nombreux les hommes qui placent leurs propriétés et leur religion au nom de leurs femmes.

Quand une femme veut réfléchir elle se procure d'abord un miroir.

que le journal Clarté, supprimé à Montréal en vertu de la loi du cadenas, est maintenant imprimé à Toronto d'où il est expédié dans notre province, les éditeurs en adressent même des exemplaires au parlement pour narguer les autorités provinciales.

—“Je ne vois pas pourquoi de pareils faits peuvent se produire, dit l'hon. M. Duplessis. La poste relève du gouvernement fédéral. Si le communisme fait l'affaire d'Ottawa et des autres provinces, ce n'est pas notre affaire à nous, mais nous n'endurerons pas, que dans la province de Québec, on ne respecte pas le sentiment de la population. Je demande à Ottawa de faire cesser cette campagne.”

L'impérialisme et M. Hepburn.

A la fin de son discours, qui avait duré quatre heures, M. René Chaloult a soulevé un point important. Il a rappelé certaines paroles que les dépêches attribuent à l'hon. M. Mitchell Hepburn, actuellement en voyage de repos en Australie. D'après les agences de presse, M. Hepburn aurait dit que le Canada est prêt à collaborer à la défense de l'empire britannique. Comme l'hon. M. Duplessis et le premier ministre de l'Ontario ont souvent manifesté des sentiments d'amitié, le député de Kamouraska a demandé au premier ministre de la province de Québec ce qu'il pensait de la déclaration de son collègue d'Ontario.

—“Je n'ai pas fait le voyage avec M. Hepburn, dit M. Duplessis, je n'ai pas non plus lu ces déclarations dans les journaux cependant, si les déclarations qu'on lui prête sont exactes, ce n'est pas l'opinion du premier ministre de la province et du député des Trois-Rivières.”

L'affaire Godon.

Dans son discours, le député de Rivière-du-Loup a soulevé l'affaire Godon. On se souvient des faits: un religieux, le frère Dosithée, après avoir été accusé du meurtre de la petite Simone Caron, il y a 8 ans, a été condamné à mort. Il a subi ensuite un autre procès où il fut acquitté. Le nouveau gouvernement a fait enquête sur cette affaire, après quoi, il a fait arrêter Godon, l'accusant du meurtre de la petite Caron. Celui-ci a subi son procès. La Couronne a fait sa preuve produisant en particulier les aveux de l'accusé. Mais après cela, l'accusé a été déclaré incapable de subir un procès parce qu'il est fou. L'Opposition libérale prétend que si Godon est fou, le procureur général l'a martyrisé. C'est en réponse à cette interpellation que l'hon. M. Duplessis a fait la déclaration suivante: “L'affaire ne fait que commencer et lorsque la procédure légale sera terminée, on verra jusqu'à quel point l'ancien régime et l'ancien procureur général se sont faits les persécuteurs d'un pauvre religieux innocent en se servant pour l'accuser de celui qui avait fait le crime. Je déclare sur mon honneur que Godon a été arrêté parce qu'on a fait un procès indigne à un religieux. Je suis surpris qu'on fasse de l'affaire Godon un article du programme libéral”.

M. Duplessis et le fascisme.

Le premier ministre de la province a relevé ces jours-ci les propos tenus par le maire de Montréal, M. Camilien Houde, au sujet du fascisme et des Canadiens français. Voici comment M. Duplessis s'est exprimé devant les journalistes.

—“Certaines déclarations récentes faisant entendre fausement que la province de Québec est fasciste et s'attaquant à la loyauté des Canadiens français ont reçu la réprobation générale qu'elles méritaient. Ces déclarations erronées à l'effet que la province de Québec a des tendances fascistes et que la loyauté des Canadiens fran-

çais est douteuse ne peuvent être inspirées par la connaissance des faits et encore moins par le souci de la vérité ou le désir de travailler à l'harmonie entre les deux races, dont la collaboration mutuelle et juste est essentielle à la prospérité de la province et au bien-être de sa population.

“Qu'on n'oublie pas, dit-il, que les communistes pour mieux accomplir leur oeuvre odieuse ont été les premiers à vouloir détourner l'attention publique de leur travail pernicieux en prétendant que Québec est une province fasciste.”

Un article du Financial Post.

Parlant d'un article du Financial Post intitulé: “Quebec loosens the financial reins”, M. Duplessis a dit:

“L'article semble injuste et écrit sans aucun sens de réalités. Le crédit de la province de Québec est aussi bon que celui du meilleur gouvernement. Ceux qui font campagne contre la province de Québec en s'attaquant à son crédit ne travaillent pas pour l'u-

rité du Canada, même s'ils ont constamment ce mot à la bouche. Ils paraissent faire le jeu de gens qui se tiennent dans la coulisse et qui restent étrangers au bien public.

Le gouvernement et la province, ajoute le premier ministre, sont en mesure de régler leurs propres problèmes sans intervention de l'extérieur. Cette injuste campagne me paraît être l'oeuvre de ceux qui voudraient circonscrire le plus possible l'autonomie provinciale et centraliser l'administration publique au Canada. Québec est prêt et déterminé à faire face à qui que ce soit, venant de n'importe où, qui essaiera d'attaquer l'autonomie provinciale. Nous n'avons pas de leçons à prendre d'Ottawa en matière financière non plus qu'en matière de respect de ses obligations.

J'ai lu assez long de cet article pour avoir la conviction que l'inspiration en est basée sur de la petite politique et sur l'absence de connaissance des réalités québécoises. Je n'ai rien de plus à dire”.

L'OPINION DES AUTRES

NOUS NE MARCHONS PAS

LE PEUPLE CANADIEN NE MARCHERA PAS parce qu'AUCUNE puissance au monde n'est justifiable de lui donner des ordres en ce sens, parce qu'il n'a AUCUN intérêt à se saigner à blanc pour le compte des autres pays et enfin, parce que ce n'est pas de ses affaires de se mêler des disputes des autres peuples, fut-ce même des disputes de peuples anglais.

Le DEVOIR du peuple canadien est de se mêler de SES affaires, de ses SEULES affaires. Le peuple canadien ne peut en AUCUNE manière ni en AUCUN temps mettre en péril son avenir: il se DOIT, au contraire, de prendre TOUS les moyens pour assurer SON avenir, accroître SON influence et assurer à la fois la paix et la prospérité chez LUI. Déroger à cette SAGE politique, négliger d'assurer SON avenir, c'est faire preuve d'une insouciance CRIMINELLE, c'est exprimer sa mauvaïse foi, c'est méconnaître ses OBLIGATIONS, c'est enfin préparer au pays un régime totalitaire, de droite ou de gauche, un régime où la liberté n'existe pas.

Le Canada, encore une fois, SE DOIT DE SE MELER DE SES AFFAIRES, de ses SEULES affaires. Il se DOIT, en conséquence, de laisser l'Angleterre à ses ennuis, à ses déboires, à ses appréhensions qui, envisagées froidement, sont pour une très large part, le fait de son égoïsme, de son outrecuidance et de sa volonté à dominer, à régenter tous les peuples.

Le Canada trouvera de quoi occuper ses loisirs en surveillant DAVANTAGE ses intérêts, en se mêlant de ses SEULES affaires. Il est vrai que les indécorables impérialistes de chez nous sont loin de partager cette idée, relative à la question de notre politique extérieure: soit, mais, le mieux à faire est de laisser ces gens à leurs préjugés, de les ignorer et s'occuper d'assurer l'avenir de NOTRE pays.

Ainsi, King et ses suiveurs se DOIVENT de revenir au PLUS TOT au bon sens, de faire une halte: au train où vont les choses actuellement, il est indubitable que le Canada sera de la prochaine guerre extérieure qui se dessine chaque jour de plus en plus.

La course aux armements, n'aura ni ne saurait avoir d'autre résultante que d'aboutir à notre participation ACTIVE OBLIGATOIRE à CHACUN des conflits qu'il plaira à l'Angleterre de livrer ainsi qu'à ceux qu'elle pourrait subir. Si tel n'est pas le cas, s'il est faux le Canada ne doit être d'aucune guerre étrangère du fait de son adhésion au Commonwealth britannique, comme des farceurs du gouvernement le proclament en certaines circonstances, quelle raison sérieuse donner pour justifier l'accroissement des dépenses pour fins militaires. Si nous armions pour nous seuls, pour la seule défense du pays, comme le proclament gratuitement et prompement de fins jouteurs politiques, ce n'est pas 85 millions mais plutôt 500 millions de piastres toutes neuves qu'il nous faut dépenser. En fait, que peuvent cinq ou six navires de guerre, quelques avions de bombardement, quelque dizaines de mille soldats et quelques canons pour défendre un pays aussi grand que l'Europe, un pays qui possède une frontière ouverte sur toute sa largeur, un pays qui s'étend d'un océan à l'autre?

Le Canada a TOUT intérêt à limiter ses armements au STRICT NECESSAIRE et à rompre INCESSAMMENT le lien qui l'unit à l'Angleterre. L'histoire est là pour le prouver: notre pays a connu la guerre à cause de son adhésion au Commonwealth britannique. Ce lien rompu, notre pays connaîtra la PAIX, il vivra des jours HEUREUX et deviendra PROSPERE.

Cessons d'adhérer à ce pacte, de participer à cette alliance si peu favorable à nos intérêts; oui, cessons d'appartenir à la grande famille britannique et nous ignorerons les horreurs de la guerre.

NOUS NE SOMMES PAS OPOSE à toute préoccupation militaire: nous admettons au contraire avec tous les gens sensés que notre pays se DOIT de prendre les moyens pour se protéger contre les assauts de nos ennemis... qui, pour l'instant, n'existent que dans l'imagination fort laborieuse des impérialistes et des profiteurs de guerre de chez nous et d'ailleurs.

TOUT peuple est TENU d'assumer et d'assurer la défense de SON territoire; mais, de là à croire que nous sommes tenus d'armer comme si le Canada devait subir la guerre dans un avenir rapproché, ou, encore, armer afin d'assurer à l'Angleterre un concours qu'elle ne manquera pas d'apprécier, IL Y A DE LA MARGE. Il y a une limite pour se payer la tête de nos gens qui ont,

(Suite à la page 3)

LA SEMAINE PROVINCIALE

Il semble bien que le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône prendra fin ces jours-ci et que l'adresse sera adoptée. Le premier ministre a fait remarquer la semaine dernière que ce débat s'éternisait et que certains députés de l'Opposition abusaient du temps de la Chambre. Les discours ont pris jusqu'ici 28 heures. Sur cela, les ministériels ont parlé pendant 10 heures et les orateurs de l'Opposition, au nombre de six, ont parlé durant 18 heures. Comme l'a déclaré l'hon. M. Duplessis, pendant ce temps-là, la législation attend.

Du côté ministériel, les principaux orateurs de la semaine

étaient l'hon. M. H.-L. Auger, ministre de la Colonisation, l'hon. M. John-S. Bourque, ministre des Terres et Forêts qui a terminé son discours, M. J.-D. Bégin, député de Dorchester, M. Emile Boiteau, député de Bellechasse, et du côté de l'Opposition, M. René Chaloult, député de Kamouraska, M. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup, M. Grégoire Bélanger, député de Dorion.

Ottawa et le communisme.

Au début de la semaine, le premier ministre a fait une déclaration importante au sujet du communisme. Il a déclaré en Chambre